

Fondation de prévoyance

Artes & Comoedia

Lausanne

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

sur les comptes annuels 2019



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Autre information

Les comptes annuels de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 27 mai 2020.

*PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone: +41 58 792 81 00, Téléfax: +41 58 792 81 10, www.pwc.ch*

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Lienhard
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Robin Bruttin

Lausanne, le 29 juin 2020

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

Réf. annexe	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF		
VI.3 Placements	117'207'137.80	101'046'686.37
VI.3 Liquidités	1'354'211.06	1'094'918.15
VI.3 Banque Pictet - Liquidités	1'231'817.03	3'107'249.10
VI.3 Opérations à terme	13'680.43	3'699.21
VI.3 Marchés monétaires CHF	4'404'357.24	13'711'171.32
VI.3 Marchés monétaires MET	29'709.73	3'250'077.55
VI.3 Obligations suisses	14'460'676.40	9'064'342.52
VI.3 Obligations étrangères CHF	14'091'833.66	11'425'986.50
VI.3 Obligations étrangères MET	11'232'729.66	7'364'943.04
VI.3 Actions suisses	24'376'338.35	16'166'382.63
VI.3 Actions étrangères CHF	4'138'484.01	5'209'411.87
VI.3 Actions étrangères MET	17'293'808.08	10'809'732.26
VI.3 Fonds immobiliers suisses	17'409'740.40	13'610'851.05
VI.3 Fonds immobiliers étrangers MET	611'531.01	0.00
VI.3 Placements alternatifs CHF	6'558'220.74	6'227'921.17
Comptes de régularisation actif	3'913'589.63	2'652'069.66
Impôt anticipé à récupérer	130'606.29	219'077.16
Fonds de garantie	30'698.99	38'774.58
VII.1 Cotisations à recevoir des employeurs	3'419'684.49	2'200'491.89
Compte courant Comoedia	16'860.79	0.00
Compte courant Mobilière	86'250.05	52'858.20
VII.2 Actifs transitoires	180'902.35	87'413.10
VI.3 Intérêts courus	48'586.67	53'454.73
V.3 Actifs provenant de contrats d'assurance	2'204'258.00	1'492'237.00
TOTAL DE L'ACTIF	123'324'985.43	105'190'993.03
PASSIF		
Engagements	476'358.13	75'953.58
VII.3 Prestations en suspens	457'815.85	57'189.65
VII.1 Cotisations reçues d'avance des employeurs	18'542.28	18'763.93
Comptes de régularisation passif	451'110.00	306'879.71
Compte courant Comoedia	0.00	6'626.21
VII.4 Passifs transitoires	451'110.00	300'253.50
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	105'126'734.50	96'377'251.30
V.4 Capitaux de prévoyance des actifs	77'088'748.70	72'554'972.05
V.4 Capitaux de prévoyance des indépendants	295'413.55	269'247.05
V.4 Capitaux de prévoyance des invalides	721'631.65	821'382.35
V.4 Provisions mathématiques des rentiers	16'287'644.45	14'481'681.05
V.4 Provisions mathématiques non garanties des rentiers	775'263.30	666'417.50
V.5 Provision de longévité	318'298.75	212'529.50
V.5 Provision de longévité non garantie	15'476.10	9'968.50
V.5 Provision pour taux de conversion favorable	7'000'000.00	5'428'816.30
V.5 Provision de fluctuation des risques	0.00	0.00
V.5 Provision pour cas en suspens	310'000.00	330'000.00
V.5 Fonds de secours	110'000.00	110'000.00
V.3 Passifs provenant de contrats d'assurance	2'204'258.00	1'492'237.00
VI.2 Réserve de fluctuation de valeurs	17'270'782.80	8'430'908.44
Capital et fonds libres		
Situation au début de l'exercice	0.00	0.00
Excédent de produits / charges de l'exercice	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF	123'324'985.43	105'190'993.03

Réf. annexe		2019	2018
	Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	10'418'005.65	10'891'748.30
	Cotisations, apports ordinaires et autres	9'017'828.65	8'489'233.80
III.2	Cotisations réglementaires des salariés	4'035'560.85	3'854'479.20
III.2	Cotisations réglementaires des employeurs	4'612'068.30	4'405'117.75
	Cotisations des salariés pour exercices antérieurs	72'571.45	14'364.25
	Cotisations des employeurs pour exercices antérieurs	82'939.00	16'416.35
III.2	Cotisations réglementaires des indépendants	19'302.00	23'728.40
	Cotisations des indépendants pour exercices antérieurs	0.00	6'000.00
V.4	Primes uniques et rachats	144'034.60	113'448.00
	Subsides du fonds de garantie	51'352.45	55'679.85
V.4	Prestations d'entrée	1'400'177.00	2'402'514.50
V.4	Apports de libre passage	1'302'409.00	2'331'195.60
V.4	Remboursements de versements anticipés pour le logement	37'652.00	0.00
V.4	Apports en cas de divorce	60'116.00	71'318.90
	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-5'223'726.50	-4'122'813.27
	Prestations réglementaires	-2'603'685.40	-1'993'263.85
II.2	Rentes de vieillesse	-718'914.35	-608'782.00
II.2	Rentes de vieillesse non garanties	-44'931.00	-38'046.00
II.2	Rentes de vieillesse réassurées	-397'042.40	-401'308.20
II.2	Rentes d'enfants de retraités	-6'881.10	-9'037.35
II.2	Rentes d'enfants de retraités non garanties	-316.00	-404.00
II.2	Rentes d'invalidité	-42'080.20	-80'432.15
II.2	Rentes d'invalidité réassurées	-80'144.25	-79'624.40
II.2	Rentes d'enfants d'invalides	-9'651.20	-20'932.60
II.2	Rentes d'enfants d'invalides réassurées	-6'449.40	-5'464.05
II.2	Rentes de conjoints survivants	-48'719.40	-48'812.30
II.2	Rentes de conjoints survivants réassurées	-45'860.60	-45'860.60
II.2	Rentes d'orphelins	-24'654.00	-25'579.50
II.2	Rentes d'orphelins réassurées	-5'699.20	-5'699.20
V.4	Capitaux vieillesse	-865'155.30	-614'734.65
V.4	Capitaux décès	-213'580.00	-143.85
V.4	Capitaux décès complémentaires	0.00	-4'988.00
V.4	Capitaux décès complémentaires réassurés	-93'607.00	-3'415.00
V.4	Prestations de sortie	-2'620'041.10	-2'129'549.42
V.4	Prestations de libre passage en cas de sortie	-2'432'697.30	-1'725'690.07
V.4	Versements anticipés pour le logement	-187'343.80	-403'859.35
V.4	Versements en cas de divorce	0.00	0.00
	Dissolution des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	6'989'670.22	6'744'114.90
V.4	Dissolution des capitaux de prévoyance des actifs	5'155'285.05	4'924'488.15
V.4	Dissolution des capitaux de prévoyance des indépendants	0.00	174'858.15
V.4	Dissolution des capitaux de prévoyance des invalides	265'117.85	13'107.75
V.4	Dissolution des provisions mathématiques des rentiers	1'014'006.40	915'411.10
V.4	Dissolution des provisions mathématiques non garanties des rentiers	45'355.55	38'450.00
V.5	Dissolution des provisions techniques	509'905.37	677'799.75
	Attribution aux capitaux de prévoyance et des provisions techniques	-15'027'132.42	-13'697'506.93
V.4	Attribution aux capitaux de prévoyance des actifs	-7'780'364.10	-8'274'001.18
V.4	Attribution aux capitaux de prévoyance des indépendants	-18'672.80	-215'724.50
V.4	Attribution aux capitaux de prévoyance des invalides	-147'875.55	-480'713.90
V.4	Attribution aux provisions mathématiques des rentiers	-2'528'074.00	-2'767'978.60
V.4	Attribution aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-140'095.60	-138'817.35
V.5	Attribution aux provisions techniques	-2'118'077.76	-818'708.75
V.4	Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des actifs	-1'908'697.60	-671'982.15
V.4	Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des indépendants	-7'493.70	-894.60
V.4	Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des invalides	-17'491.60	-4'006.75
V.4	Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques des rentiers	-291'895.80	-258'590.05
V.4	Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-14'105.75	-12'089.10
V.4	Attribution d'intérêts aux provisions techniques	-54'288.16	-54'000.00

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Réf. annexe	2019	2018
Produits de prestations d'assurance	693'035.70	610'898.70
Prestations d'assurance	693'035.70	610'898.70
Charges d'assurance	-687'588.11	-604'321.57
Primes de risque	-585'930.55	-516'424.00
Primes pour frais de gestion	-81'004.10	-70'992.30
Cotisations au fonds de garantie	-20'653.46	-16'905.27
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'837'735.46	-177'879.87
VI.4 Résultat net des placements	12'194'664.47	-5'726'526.91
VI.4 Résultat sur liquidités	9'724.65	41'583.21
VI.4 Résultat sur opérations à terme	7'902.00	-56'920.00
VI.4 Résultat sur marchés monétaires CHF	-62'778.31	-50'853.16
VI.4 Résultat sur marchés monétaires MET	48'886.70	51'522.77
VI.4 Résultat sur obligations suisses	294'068.49	-88'974.67
VI.4 Résultat sur obligations étrangères CHF	621'448.61	-175'953.39
VI.4 Résultat sur obligations étrangères MET	610'105.30	-423'468.60
VI.4 Résultat sur actions suisses	5'243'952.01	-2'284'738.51
VI.4 Résultat sur actions étrangères CHF	1'031'881.23	-143'720.50
VI.4 Résultat sur actions étrangères MET	2'472'707.94	-1'302'509.40
VI.4 Résultat sur fonds immobiliers suisses	2'506'088.13	-154'835.85
VI.4 Résultat sur fonds immobiliers étrangers MET	-5'970.60	0.00
VI.4 Résultat sur placements alternatifs CHF	205'483.52	-195'529.25
VI.4 Autres revenus	2'569.16	7'755.35
VI.5 Frais sur CCP	-918.82	-217.16
VI.5 Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pictet	-284'568.15	-333'230.46
VI.5 Honoraires et frais de gestion de la fortune - PensoFinance	-495'198.29	-264'180.37
VI.5 Honoraires et frais de gestion de la fortune - Bonhôte	0.00	-338'940.77
VI.5 Frais d'établissement de la comptabilité titres	-8'540.00	-10'037.70
VI.5 Frais d'établissement du rapport de transparence des frais	-2'154.00	-3'231.00
Intérêts moratoires sur prestations	-25.10	-47.45
Diss. / Const. de provisions non techniques	14'000.00	-90'000.00
VII.1 Dissolution / Constitution de l'ajustement des comptes courants employeurs	14'000.00	-90'000.00
Autres produits	164'516.89	166'196.05
Attribution Swissperform	157'716.42	161'437.30
Frais de dossier EPL	2'400.00	1'900.00
Frais de déclarations de salaires rétroactives	2'863.40	2'670.10
Commissions de perception de l'impôt à la source	1'536.20	187.50
VII.5 Produits extraordinaires	0.10	1.03
VII.6 Produits d'exercices antérieurs	0.77	0.12
Autres charges	-2.08	-2.83
VII.7 Charges extraordinaires	-1.15	-1.81
VII.8 Charges d'exercices antérieurs	-0.93	-1.02
Frais d'administration	-695'569.46	-780'830.96
VII.9 Honoraires et frais de l'administration générale	-589'824.11	-687'624.31
VII.10 Frais de séances CF et Bureau	-65'033.75	-44'614.30
VII.11 Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP	-18'832.05	-30'308.35
VII.12 Emoluments des autorités de surveillance	-12'644.55	-10'529.85
VII.13 Participations diverses	-9'235.00	-7'754.15
Excédent de produits / charges avant const. / diss. des fonds libres et de la réserve de fluctuation de valeurs	8'839'874.36	-6'609'044.52
Diss. / Const. de la réserve de fluctuation de valeurs	-8'839'874.36	6'609'044.52
Excédent de produits / charges de l'exercice	0.00	0.00

I. Bases et organisation

I.1. Forme juridique et but

En date du 29 décembre 1975, les fondateurs : la RTSR, les directeurs de théâtre de Genève (pour les employeurs), le Syndicat suisse romand du spectacle et le SSP (pour les travailleurs), ont constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code Civil. Elle est inscrite au Registre du Commerce depuis le 16 janvier 1976.

Dans le cadre des statuts, la Fondation a pour but principal la prévoyance professionnelle couvrant les éventualités vieillesse, survivants et invalidité au sens de l'Article 111 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, en faveur des professions de la culture, des arts, du spectacle et de l'audiovisuel.

Pour réaliser son but, la Fondation peut se réassurer.

La Fondation peut aussi créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé.

La Fondation ne peut ni allouer une prestation, ni accorder un prêt à un employeur affilié.

I.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est dûment enregistrée :

- auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) sous le numéro de dossier 300379 (VD 379) et
- auprès du Fonds de garantie LPP sous ce même numéro.

I.3. Indication des actes et des règlements

Statuts

Les statuts de la Fondation adoptés le 29 décembre 1975 ont été modifiés le 4 décembre 1990, le 10 mars 2010, le 16 juin 2014 et pour la dernière fois le 28 octobre 2019, suite à la modification du nombre de membres du Conseil de fondation qui passe de 6 à 8 membres et à la définition de la durée de leur mandat. Cette nouvelle modification est entrée en vigueur de manière constitutive le 29 novembre 2019 avec l'approbation formelle de l'autorité de surveillance compétente.

Règlement interne

En vertu de l'article 5 de ces statuts, le Conseil de fondation a édicté un règlement interne. Ce dernier a été actualisé courant 2014, en particulier pour que le mode de déclaration des salaires et la facturation des frais soient adaptés aux pratiques actuelles. Il a été approuvé le 12 mars 2015 par l'autorité de surveillance ainsi que par le Conseil de fondation le 13 mars 2015 et est entré en vigueur à cette même date.

Règlement de prévoyance

Le règlement de prévoyance a été adapté au 18 juin 2019 pour une entrée en vigueur à cette même date. Celui-ci a été approuvé le 18 juin 2019 par le Conseil de fondation et le 5 août 2019 par l'autorité de surveillance.

Règlement de liquidation partielle

Le règlement de liquidation partielle avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 a été mis à jour le 16 mars 2011 selon les remarques de l'autorité de surveillance du 3 février 2011. Il a été approuvé par l'autorité de surveillance le 22 juillet 2011.

Règlement des passifs de nature actuarielle

Le règlement des passifs de nature actuarielle a été adapté avec entrée en vigueur au 31 décembre 2015 suite aux recommandations du nouvel expert de la Fondation. Il a été approuvé par le Conseil de fondation le 22 avril 2016 et par l'autorité de surveillance le 8 septembre 2016. Son annexe a été adaptée avec entrée en vigueur au 31 décembre 2019 et approuvée par le Conseil de fondation le 17 février 2020.

Règlement de placement

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), le règlement de placement a été adapté avec entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2014. Il a été approuvé par le Conseil de fondation le 15 décembre 2014 et par l'autorité de surveillance le 12 mars 2015. Les annexes au règlement de placement ont été revues avec entrée en vigueur au 18 juin 2019 et approuvées par le Conseil de fondation à cette même date ainsi que par l'autorité de surveillance le 21 novembre 2019.

Règlement du fonds de secours

La Fondation a la possibilité de créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé, ce qu'elle a fait en constituant en 1995 un « Fonds de secours ». Le règlement régissant les modalités d'application du Fonds de secours du 6 mars 2007 a été annulé et remplacé par le règlement régissant les modalités d'application du Fonds de secours du 11 mars 2013 suite à la demande de l'expert de la Fondation d'assimiler ce Fonds à une provision technique.

I.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil de fondation est composé de 6 membres et se présente comme suit :

Représentants des bénéficiaires

- | | | |
|----------------------|--------------------------------------|---------------|
| – Anne Papilloud, | Syndicat Suisse Romand du Spectacle, | co-Présidente |
| – Margarita Sanchez, | Syndicat Suisse Romand du Spectacle, | membre |
| – Samy Benjamin, | Syndicat Suisse Romand du Spectacle, | membre |

Représentants des employeurs

- | | | |
|--------------------------|-----------------------------|--------------|
| – Thierry Luisier, | Union des Théâtres Romands, | co-Président |
| – Emmanuelle Vouillamoz, | Union des Théâtres Romands, | membre |
| – Yves Duchemin, | RTS, | membre |

Le Directeur de la Fondation, qui participe aux séances du Conseil de fondation, est Monsieur André Gilliéron de GiTeC Prévoyance SA.

Tous les membres du Conseil, ainsi que le Directeur, peuvent signer collectivement à deux avec un(e) co-Président(e).

Ont en outre le droit de signature collectif à deux avec un(e) co-Président(e) :

- | | | |
|--------------------|---------------------|---------------------|
| – Claude Pidoux, | GiTeC Prévoyance SA | responsable gestion |
| – Michael Amiguet, | GiTeC Prévoyance SA | gestionnaire |

I.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Gestion administrative et comptable

La gestion administrative et comptable a été confiée à GiTeC Prévoyance SA à Lausanne depuis le 1^{er} janvier 2011.

Placement de la fortune

L'intégralité des fonds est déposée auprès de la Banque Pictet & Cie SA à Genève. La somme totale a été répartie au 1^{er} janvier 2009 en deux portefeuilles de montants équivalents et confiés en gestion respectivement à Pictet Asset Management SA à Genève et à Pensofinance SA à Lausanne. Lors de sa séance du 11 décembre 2015, le Conseil de fondation a décidé d'intégrer Banque Bonhôte & Cie SA à Neuchâtel comme gestionnaire supplémentaire. Courant 2016, la fortune totale a donc été répartie en trois portefeuilles de valeur équivalente. Lors de sa séance du 10 septembre 2018, le Conseil de fondation a décidé de mettre fin au mandat de gestion de la banque Bonhôte et de confier à Pensofinance les deux tiers du portefeuille total sous gestion d'Artes & Comoedia ; le dernier tiers reste géré par Pictet.

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA à Pully.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Allea SA à Lausanne, Christophe Steiger.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) à Lausanne.

I.6. Employeurs affiliés

Est affilié à la Fondation toute personne (employeur et / ou indépendant) ayant signé une convention d'affiliation.

Employeurs et indépendants affiliés

	2019	2018	2017	2016	2015
Employeurs affiliés	868	771	691	600	511
<i>dont employeurs cotisants</i>	<i>602</i>	<i>536</i>	<i>493</i>	<i>429</i>	<i>377</i>
Indépendants affiliés	16	16	11	11	6
<i>dont indépendants cotisants</i>	<i>16</i>	<i>15</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>6</i>

II. Membres actifs et rentiers

II.1. Assurés actifs

Effectifs des assurés actifs

	31.12.2019	31.12.2018
Assurés actifs	3'809	3'579
Dormants	3'422	3'094
Assurés actifs & dormants	7'231	6'673

Mouvement des assurés actifs

	2019	2018
Assurés au 01.01.	6'673	6'130
Entrées	1'025	931
Sorties	-424	-338
Incapacités de gain	0	-7
Retraites	-39	-41
Invalides	-1	-1
Décès	-3	-1
Assurés au 31.12.	7'231	6'673

En outre, dix-huit sorties partielles ont eu lieu en 2019 (douze en 2018). Il s'agit d'assurés ayant demandé le transfert de leur prestation de libre passage et ayant eu des salaires déclarés après leur demande de transfert. De plus, aucun assuré n'a pris sa retraite en rente en 2019, et continue à cotiser, conformément à l'article 19, lettre c, point 2 du règlement de prévoyance (un en 2018). Enfin, sur les seize affiliés en tant qu'indépendant en 2019, six sont aussi actifs en tant que salariés (cinq en 2018), ils ne sont par ailleurs comptés qu'une fois dans l'effectif.

Mouvement des assurés en incapacité de gain

	2019	2018
Incapacités de gain au 01.01.	11	7
Entrées	7	15
Réactivations totales	-5	-9
Invalides	-1	-1
Décès	-2	-1
Incapacités de gain au 31.12.	10	11

Les sept entrées dans l'effectif des assurés en incapacité de gain concernent des assurés dont leur dossier d'assuré actif n'a pas été fermé en 2019 (huit sur quinze en 2018) (incapacité de gain temporaire ou partielle), c'est pourquoi ces entrées ne figurent pas dans le mouvement des assurés actifs sous incapacités de gain.

Au 31 décembre 2019, 8 des 10 cas d'incapacité de gain sont entièrement réassurés par la Mobilière (9 sur 11 à fin 2018).

II.2. Bénéficiaires de rentes

Bénéficiaires de rentes auprès de la Bâloise et de la Fondation

	31.12.2019		31.12.2018	
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Retraités	23	64	25	58
Enfants de retraités	0	2	0	3
Invalides	5	10	5	7
Enfants d'invalides	0	8	0	7
Conjoints survivants	4	6	4	6
Orphelins	2	6	2	6
Sous-total	34	96	36	87
Bénéficiaires de rentes	130		123	

Deux cas d'invalidité et trois enfants d'invalides sont entièrement réassurés par la Mobilière au 31 décembre 2019 (un cas d'invalidité et trois enfants d'invalides en 2018). Ces cas sont compris dans les bénéficiaires de rentes auprès de la Fondation dans le tableau ci-dessus.

Mouvement des bénéficiaires de rentes

	2019		2018	
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Rentiers au 01.01.	36	87	36	69
Retraites	0	6	0	12
Enfants de retraités	0	0	0	2
Invalides	0	4	0	4
Enfants d'invalides	0	1	0	7
Conjoints survivants	0	0	0	1
Orphelins	0	0	0	2
Réactivations totales	0	-1	0	0
Décès	-2	0	0	-1
Fin de droit	0	-1	0	-8
Fin des études	0	0	0	-1
Remariage	0	0	0	0
Rentiers au 31.12.	34	96	36	87

Deux des nouveaux cas d'invalidité en 2019 ne figurent pas dans le mouvement des assurés actifs et des incapacités de gain sous « Invalides », l'un étant invalide partielle et l'autre ayant réactivé pendant l'exercice. Deux des nouveaux cas d'invalidité en 2018 ne figuraient pas dans le mouvement des assurés actifs et des incapacités de gain sous « Invalides », l'un étant arrivé en fin de droit et l'autre à la retraite pendant l'exercice.

Un nouveau cas d'invalidité est entièrement réassuré par la Mobilière en 2019 (deux cas d'invalidité, dont un est devenu retraité la même année, et trois enfants d'invalides en 2018). Ce cas est compris dans le mouvement des bénéficiaires de rentes de la Fondation dans le tableau ci-dessus.

Rentes annuelles versées par la Bâloise et la Fondation

	2019			2018		
	Bâloise	Fondation	Total	Bâloise	Fondation	Total
Rentes de retraites	397'042.40	718'914.35	1'115'956.75	401'308.20	608'782.00	1'010'090.20
Rentes de retraites non garanties	0.00	44'931.00	44'931.00	0.00	38'046.00	38'046.00
Rentes d'enfants de retraités	0.00	6'881.10	6'881.10	0.00	9'037.35	9'037.35
Rentes d'enf. de ret. non gar.	0.00	316.00	316.00	0.00	404.00	404.00
Rentes d'invalidité	66'521.60	55'702.85	122'224.45	79'624.40	80'432.15	160'056.55
Rentes d'enfants d'invalides	0.00	16'100.60	16'100.60	5'464.05	20'932.60	26'396.65
Rentes de conjoints survivants	45'860.60	48'719.40	94'580.00	45'860.60	48'812.30	94'672.90
Rentes d'orphelins	5'699.20	24'654.00	30'353.20	5'699.20	25'579.50	31'278.70
Rentes versées	515'123.80	916'219.30	1'431'343.10	537'956.45	832'025.90	1'369'982.35

En 2019, la Mobilière à verser à la Fondation des rentes annuelles d'invalidité de CHF 13'622.65 et d'enfants d'invalides de CHF 6'449.40 (CHF 13'102.80 et CHF 5'464.05 en 2018). Elles sont comprises dans les rentes annuelles versées par la Fondation dans le tableau ci-dessus et figurent sous les rentes réassurées dans le compte d'exploitation avec celles versées par la Bâloise.

III. Nature de l'application du but

III.1. Explication des plans de prévoyance

La Fondation de prévoyance est organisée en primauté de cotisations (épargne plus risque).

III.2. Financement, méthodes de financement

Les taux de cotisation et de bonification épargne en pour-cent du salaire assuré (SA) pour les salariés sont de :

Salariés Age	Taux de cotisations		Bonification épargne
	Assuré(e)	Employeur	
18 - 34 ans	7.0%	8.0%	9.0%
35 - 44 ans	7.0%	8.0%	10.0%
45 - 54 ans	7.0%	8.0%	11.0%
dès 55 ans	7.0%	8.0%	13.0%

Le montant total des cotisations des salariés en 2019 s'élève à 8'647'629.15 soit 15% des salaires assurés (SA) de 57'650'750.01 annoncés sur 2019.

Les taux de cotisation et de bonification épargne en pour-cent du revenu assuré (RA) pour les indépendants sont de :

Indépendants Age	Taux de cotisations Cotisation annuelle totale	Bonification épargne
dès 18 ans	12.0%	8.5%

Le montant total des cotisations des indépendants en 2019 s'élève à 19'302.00 soit 12% des revenus assurés (RA) de 160'850.00 annoncés sur 2019.

Le total des cotisations des salariés et des indépendants se répartit de la manière suivante :

	2019	en % de (SA+RA)
Cotisations affectées à l'épargne	6'049'610.85	10.46%
Cotisations nécessaires à la couverture des frais	695'571.54	1.20%
Primes d'assurance	687'588.11	1.19%
Cotisations affectées à la provision pour taux de conversion	578'116.00	1.00%
Solde de cotisations	656'044.65	1.13%

Durant l'exercice 2019, ce montant a été utilisé afin de constituer les provisions (provisions mathématiques des rentiers et provision pour taux de conversion favorable).

III.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Suite au passage en réassurance congruente au 1^{er} janvier 2016, les cas d'incapacité de gain, d'invalidité et de décès survenus depuis cette date font l'objet d'une annonce à la Mobilière qui prend en charge l'entier des prestations dues pour ces cas. Les montants y relatifs pour l'exercice 2019 s'élèvent à CHF 60'816.40 pour les libérations de cotisations, à CHF 13'622.65 pour les rentes d'invalidité et à CHF 6'449.40 pour les rentes d'enfant d'invalidité.

En outre, trois cas d'invalidité annoncés en 2019, mais survenus lors des exercices 2014 et 2015 ont fait l'objet d'une annonce à PKRück, réassureur pour ces périodes. Le coût de ces sinistres ne dépassant toutefois ni l'excédent de somme, ni la rétention annuelle, fixés dans le contrat conclu avec PKRück, aucune restitution n'a été faite par le réassureur pour ces cas.

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

IV.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément à la recommandation Swiss GAAP RPC 26 du 1^{er} janvier 2014.

IV.2. Principes comptables et d'évaluation

Actifs

L'évaluation des actifs se fait aux valeurs actuelles (valeurs de marché) à la date du bilan, sans intégration d'effets de lissage.

Placements

L'évaluation des titres repose sur leur valeur de marché à la date du bilan.

Monnaies étrangères

Seuls certains placements sont en monnaies étrangères, les autres actifs ainsi que les passifs sont uniquement en francs suisses.

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs en monnaies étrangères figurent au bilan au cours de fin d'année (cours de la banque) :

	2019	2018
– EUR	1.08697	1.12692
– USD	0.96835	0.98580
– JPY	0.89105%	0.89851%
– AUD	0.68070	0.69400
– GBP	1.28282	1.25552

Passifs

L'évaluation des passifs se fait à la date du bilan.

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont constitués conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

Capitaux de prévoyance

Il s'agit des capitaux épargne des assurés actifs et invalides ainsi que des provisions mathématiques pour les rentes qui ne sont pas réassurées calculées avec les bases techniques LPP 2015 projetées en 2016 au taux d'intérêt technique de 1.75% (2.00% pour 2018).

Provisions techniques

- Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'année de projection des bases techniques utilisées (LPP 2015 projetées en 2016), soit 2.0% pour 2019, contre 1.5% pour 2018. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées et qui ne sont pas calculées en tant que rentes certaines.
- Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.
- Sur recommandation de l'expert agréé, une provision pour taux de conversion favorable est constituée. Son montant initial correspond au montant actuariel de la perte technique calculée sur l'effectif des assurés qui prendront leur retraite au cours des 8 prochaines années après le 31 décembre 2015 et réduit de 20% pour tenir compte de l'option en capital à la retraite. Dès 2016, la part de la marge sur cotisations destinée au financement des pertes sur retraites est attribuée à la provision alors que le coût effectif des retraites en est déduit. La provision pour taux de conversion favorable porte intérêt au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP. Suite à la baisse du taux technique à 1.75% au 31 décembre 2019, la provision a toutefois dû être recalculée selon le mode de calcul du montant initial.
- L'objectif de la provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans. Lors du passage à un transfert total des risques décès et invalidité à une institution externe, la provision existante à la date de clôture précédente est maintenue, puis dissoute linéairement sur trois ans.
- La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.
- Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas CHF 110'000. Le Conseil de fondation peut décider d'attribuer un montant au fonds de secours uniquement dans la mesure où il s'agit de fonds libres (toutes les provisions réglementaires ainsi que la réserve de fluctuations de valeurs doivent être entièrement constituées) et que l'attribution en question ne porte pas le fonds de secours à un montant supérieur à CHF 100'000.

Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini dans le règlement de placement. Il est fixé à 19.3% des capitaux de prévoyance et provisions techniques (idem pour 2018).

IV.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables et d'évaluation des comptes n'ont pas fait l'objet de changements pour l'exercice 2019.

V. Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture

V.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques décès et invalidité sont entièrement réassurés depuis le 1^{er} janvier 2016 par un contrat de type « réassurance congruente » conclu avec la Mobilière pour une durée de 5 ans.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015, les risques décès et invalidité ont été réassurés par un contrat de type « Stop-Loss Plus » conclu avec PKRück. Ce contrat prévoyait une couverture Stop-Loss dont le plein de conservation est fixé à 2.233% (2.7% pour l'ancien contrat) de la dernière masse salariale assurée valable ainsi qu'une couverture Excess-of-Loss avec des rétentions de 500'000, respectivement 200'000, pour les cas d'invalidité et de décès.

La Fondation effectue le paiement des rentes nées après le 1^{er} janvier 2009, les rentes nées antérieurement restant garanties et versées par la Bâloise Assurances.

Les assurés n'ayant plus de salaire assuré sont considérés comme « dormants » et ne sont plus couverts contre les risques décès et invalidité (à l'exception de la restitution de l'épargne). Leurs capitaux épargne sont compris dans les capitaux épargne des assurés actifs.

V.2. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour l'exercice 2019, les comptes épargne des assurés actifs et des dormants ont été rémunérés au taux de 2.75% (1.00% pour l'exercice 2018).

Les provisions mathématiques au 31 décembre 2019 sont calculées avec les bases techniques LPP 2015 projetées en 2016 à 1.75% (LPP 2015 projetées en 2016 à 2.00% en 2018).

V.3. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et passifs de contrats d'assurances sont les suivants :

	31.12.2019	31.12.2018
Bâloise , provisions mathématiques des rentes en cours	5'659'794.00	6'001'726.00
Mobilière , provisions mathématiques des rentes en cours	2'204'258.00	1'492'237.00
Actifs et passifs de contrats d'assurances au 31.12.	7'864'052.00	7'493'963.00

Seuls les actifs et passifs de contrats d'assurances relatifs à la Bâloise n'ont pas été intégrés dans le bilan, ces derniers restant dans tous les cas à charge de la Bâloise (contrat résilié le 31 décembre 2008).

V.4. Evolution des capitaux de prévoyance

Capitaux épargne des actifs de la Fondation

	2019	2018
Capitaux épargne des actifs au 01.01.	72'554'972.05	68'533'476.87
Attribution due aux mutations rétroactives	104'106.40	23'046.50
Attribution bonifications épargne	6'035'938.05	5'756'953.05
Attribution prestations de libre passage reçues	1'264'841.50	2'153'278.65
Attribution remboursements retraits anticipés EPL	37'652.00	0.00
Attribution prestations de divorce reçues	60'116.00	71'318.90
Attribution rachats reçus	139'034.60	92'448.00
Attribution épargne des invalides	138'675.55	0.00
Attr. prestations de libre passage transférées des indépendants	0.00	177'786.35
Dissolution retraits anticipés EPL	-187'343.80	-403'859.35
Dissolution capitaux décès	-102'965.80	-143.85
Dissolution capitaux vieillesse	-2'433'061.35	-2'438'703.65
Dissolution épargne des invalides	0.00	-358'878.70
Dissolution prestations de libre passage payées	-2'431'914.10	-1'722'902.60
Dissolution prestations de libre passage à rembourser	0.00	-830.27
Intérêts 2.75% / 1.00%	1'908'697.60	671'982.15
Capitaux épargne des actifs au 31.12.	77'088'748.70	72'554'972.05

Capitaux épargne des indépendants de la Fondation

	2019	2018
Capitaux épargne des indépendants au 01.01.	269'247.05	227'486.10
Attribution due aux mutations rétroactives	0.00	4'250.00
Attribution bonifications épargne	13'672.80	16'807.55
Attribution prestations de libre passage reçues	0.00	177'916.95
Attribution rachats reçus	5'000.00	21'000.00
Dissolution prestations de libre passage payées	0.00	-1'321.80
Dissolution prestations de libre passage transférées aux actifs	0.00	-177'786.35
Intérêts 2.75% / 1.00%	7'493.70	894.60
Capitaux épargne des indépendants au 31.12.	295'413.55	269'247.05

Capitaux épargne des invalides de la Fondation

	2019	2018
Capitaux épargne des invalides au 01.01.	821'382.35	349'769.45
Attribution prestations de libre passage reçues	37'567.50	0.00
Attribution épargne des invalides	0.00	358'878.70
Attribution bonifications épargne invalides	110'308.05	121'835.20
Dissolution due aux mutations rétroactives	-15'828.10	-210.85
Dissolution capitaux décès	-110'614.20	-12'896.90
Dissolution épargne des invalides	-138'675.55	0.00
Intérêts 2.75% / 1.00%	17'491.60	4'006.75
Capitaux épargne des invalides au 31.12.	721'631.65	821'382.35

Avoirs de vieillesse minimum selon la LPP au sein de la Fondation

	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Actifs	34'115'515.13	32'160'598.58
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Invalides	344'387.90	458'479.50
Avoirs de vieillesse minimum LPP	34'459'903.03	32'619'078.08

Les avoirs de vieillesse minimum selon la LPP contiennent aussi ceux des assurés dormants.

Provisions mathématiques des rentiers de la Fondation

	2019	2018
Prov. math. des rentiers au 01.01.	14'481'681.05	12'370'523.50
Attribution capitaux vieillesse	1'567'911.55	1'823'970.75
Attribution capitaux décès	0.00	12'896.90
Rentes et libérations des primes versées	-900'393.70	-915'411.10
Intérêts 2.00% sur prov. math. des rentiers	291'895.80	258'590.05
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	433'534.30	0.00
Ajustement des prov. math. des rentiers	413'015.45	931'110.95
Prov. math. des rentiers au 31.12.	16'287'644.45	14'481'681.05

Provisions mathématiques non garanties des rentiers de la Fondation

	2019	2018
Prov. math. non garanties des rentiers au 01.01.	666'417.50	553'961.05
Rentes non garanties versées	-45'247.00	-38'450.00
Intérêts 2.00% sur prov. math. non garanties des rentiers	14'105.75	12'089.10
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	20'735.10	0.00
Ajustement des prov. math. non garanties des rentiers	119'251.95	138'817.35
Prov. math. non garanties des rentiers au 31.12.	775'263.30	666'417.50

Explication détaillée de l'évolution des provisions mathématiques des rentiers de la Fondation

	2019	2018
Prov. math. des retraités au 01.01.	11'057'807.90	9'180'114.30
Attribution capitaux vieillesse	1'567'911.55	1'823'970.75
Rentes de vieillesse versées	-718'914.35	-608'782.00
Intérêts 2.00% sur prov. math. des retraités	234'664.00	200'588.30
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	334'146.85	0.00
Ajustement des prov. math. des retraités	397'629.25	461'916.55
Prov. math. des retraités au 31.12.	12'873'245.20	11'057'807.90

	2019	2018
Prov. math. non garanties des retraités au 01.01.	664'574.45	551'922.80
Rentes de vieillesse non garanties versées	-44'931.00	-38'046.00
Intérêts 2.00% sur prov. math. non garanties des retraités	14'073.60	12'051.40
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	20'724.70	0.00
Ajustement des prov. math. non garanties des retraités	119'360.50	138'646.25
Prov. math. non garanties des retraités au 31.12.	773'802.25	664'574.45

L'augmentation des provisions mathématiques garanties et non garanties des retraités est due à la hausse du nombre de bénéficiaires de rentes de retraite tant en 2018 (+12) qu'en 2019 (+6).

	2019	2018
Prov. math. des enfants de retraités au 01.01.	29'878.20	33'015.60
Rentes d'enfants de retraités versées	-6'881.10	-9'037.35
Intérêts 2.00% sur prov. math. des enfants de retraités	522.75	611.75
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	136.70	0.00
Ajustement des prov. math. des enfants de retraités	0.25	5'288.20
Prov. math. des enfants de retraités au 31.12.	23'656.80	29'878.20

	2019	2018
Prov. math. non garanties des enfants de retraités au 01.01.	1'843.05	2'038.25
Rentes d'enfants de retraités non garanties versées	-316.00	-404.00
Intérêts 2.00% sur prov. math. non gar. des enf. de ret.	32.15	37.70
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	10.40	0.00
Ajustement des prov. math. non gar. des enfants de retraités	-108.55	171.10
Prov. math. non garanties des enfants de retraités au 31.12.	1'461.05	1'843.05

La Fondation n'a enregistré aucun nouveau bénéficiaires de rentes d'enfants de retraités en 2019, alors qu'elle en avait enregistré deux en 2018, impliquant la constitution des provisions mathématiques y relatives. En parallèle, en 2019, un bénéficiaire de rentes d'enfants de retraités est arrivé en fin de droit, ce qui a engendré la dissolution des provisions mathématiques y relatives, alors que quatre bénéficiaires de rentes d'enfants de retraités étaient arrivés en fin de droit en 2018.

	2019	2018
Prov. math. des invalides au 01.01.	1'357'385.15	1'200'814.80
Rentes d'invalidité versées	-42'080.20	-80'432.15
Intérêts 2.00% sur prov. math. des invalides	21'461.20	22'437.50
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	36'799.30	0.00
Ajustement des prov. math. des invalides	-113'612.70	214'565.00
Prov. math. des invalides au 31.12.	1'259'952.75	1'357'385.15

	2019	2018
Prov. math. des enfants d'invalides au 01.01.	65'397.10	67'789.15
Rentes d'enfants d'invalides versées	-9'651.20	-20'932.60
Intérêts 2.00% sur prov. math. des enf. d'inval.	2'365.50	725.35
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	3'237.40	0.00
Ajustement des prov. math. des enfants d'invalides	89'309.00	17'815.20
Prov. math. des enfants d'invalides au 31.12.	150'657.80	65'397.10

En 2019, la Fondation a enregistré deux nouveaux bénéficiaires de rentes d'invalidité, mais ces deux cas sont en sur-assurance totale et n'ont donc aucun impact sur l'évolution des provisions mathématiques y relatives. La diminution des provisions mathématiques des invalides ainsi que l'augmentation des provisions mathématiques des enfants d'invalides en 2019 s'expliquent par l'enregistrement d'un nouvel enfant d'invalides en 2019 qui a généré une diminution de la rente d'invalidité de l'invalides pour cause de sur-assurance. L'effectif des enfants d'invalides n'avait pas évolué en 2018, alors qu'un nouveau cas d'invalidité avait été enregistré. En outre, relevons qu'un nouvel invalide enregistré en 2019 ainsi qu'un invalide et trois enfants d'invalides enregistrés en 2018 sont entièrement réassurés et ne sont donc pas valorisés.

	2019	2018
Prov. math. libérations des primes au 01.01.	478'327.25	424'225.35
Libérations des primes versées	-49'493.45	-121'835.20
Intérêts 2.00% sur prov. math. lib. des primes	9'202.65	9'641.20
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	11'034.80	0.00
Ajustement des prov. math. libérations des primes	35'109.20	166'295.90
Prov. math. libérations des primes au 31.12.	484'180.45	478'327.25

Deux nouveaux invalides ont été enregistrés en 2019 (un en 2018) dans l'effectif des bénéficiaires des libérations des primes (incapacités de gain de plus de 3 mois et invalides) et un cas d'incapacité de gain est décédé, ce qui explique la légère augmentation des provisions y relatives. Les autres nouvelles incapacités de gain étant réassurées ou ayant réactivés au cours du même exercice, elles ne sont pas valorisées.

	2019	2018
Prov. math. des conjoints survivants au 01.01.	1'275'114.45	1'283'456.25
Attribution capitaux décès	0.00	12'896.90
Rentes de conjoints survivants versées	-48'719.40	-48'812.30
Intérêts 2.00% sur prov. math. des conjoints survivants	20'288.60	20'777.45
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	46'389.65	0.00
Ajustement des prov. math. des conjoints survivants	4'485.85	6'796.15
Prov. math. des conjoints survivants au 31.12.	1'297'559.15	1'275'114.45

L'effectif des conjoints survivants n'a pas changé en 2019. En 2018, un nouveau conjoint survivant avait conduit à une hausse des provisions mathématiques y relatives.

	2019	2018
Prov. math. des orphelins au 01.01.	217'771.00	181'108.05
Attribution prov. math. reçue suite à la reprise d'une orpheline	0.00	0.00
Rentes d'orphelins versées	-24'654.00	-25'579.50
Intérêts 2.00% sur prov. math. des orphelins	3'391.10	3'808.50
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	1'789.60	0.00
Ajustement des prov. math. des orphelins	94.60	58'433.95
Prov. math. des orphelins au 31.12.	198'392.30	217'771.00

En 2019, l'effectif des orphelins n'a pas changé. En 2018, deux nouveaux orphelins avaient conduit à une hausse des provisions mathématiques y relatives.

V.5. Evolution des provisions techniques

Provision de longévité

Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'année de projection des bases techniques utilisées (LPP 2015, projetées en 2016), soit 2.0% pour 2019, contre 1.5% pour 2018. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées et qui ne sont pas calculées en tant que rentes certaines.

	2019	2018
Provision de longévité au 01.01.	212'529.50	120'886.15
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	8'567.35	0.00
Dissolution / Constitution de la provision de longévité	97'201.90	91'643.35
Provision de longévité au 31.12.	318'298.75	212'529.50

Provision de longévité pour rentes non garanties

Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.

	2019	2018
Provision de longévité non garantie au 01.01.	9'968.50	5'519.15
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	414.50	0.00
Dissolution / Constitution de la provision de longévité non garantie	5'093.10	4'449.35
Provision de longévité non garantie au 31.12.	15'476.10	9'968.50

Provision pour taux de conversion favorable

Une provision pour taux de conversion favorable est constituée pour supporter les coûts relatifs à l'application de taux de conversion supérieurs aux taux de conversion actuariels. Le montant initial de la provision pour taux de conversion favorable correspond au montant actuariel de la perte technique calculée sur l'effectif des assurés qui prendront leur retraite au cours des 8 prochaines années après le 31 décembre 2015 et réduit de 20% pour tenir compte de l'option en capital à la retraite. Dès 2016, la part de la marge sur cotisations destinée au financement des pertes sur retraites est attribuée à la provision alors que le coût effectif des retraites en est déduit. La provision pour taux de conversion favorable porte intérêt au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP.

	2019	2018
Provision pour taux de conversion favorable au 01.01.	5'428'816.30	5'400'000.00
Cotisations affectées à la prov. pour taux de conversion favorable	578'116.00	552'616.05
Coûts des pertes à la retraite	-479'905.37	-577'799.75
Intérêts 1.00% sur prov. pour taux de conversion favorable	54'288.16	54'000.00
Coût de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75%	1'418'684.91	0.00
Provision pour taux de conversion favorable au 31.12.	7'000'000.00	5'428'816.30

Suite à la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75% au 31 décembre 2019, la provision pour taux de conversion favorable a été calculée selon le mode de calcul de son montant initial. Au 31 décembre 2018 et selon le mode de calcul de son montant initial, le niveau de la provision pour taux de conversion favorable aurait dû être de CHF 5'600'000.00, soit 3.06% de plus que la provision effectivement constituée. La différence n'étant pas supérieure à 20%, la part de la marge sur cotisations destinée au financement des pertes sur retraites était donc suffisante.

Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

L'objectif de la provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans. Suite au transfert total des risques décès et invalidité à la Mobilière au 1^{er} janvier 2016, la provision existante au 31 décembre 2015 a été dissoute linéairement sur trois ans.

	2019	2018
Provision de fluctuation des risques au 01.01.	0.00	100'000.00
Dissolution / Constitution de la provision de fluctuation des risques	0.00	-100'000.00
Provision de fluctuation des risques au 31.12.	0.00	0.00

Provision pour cas en suspens

La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.

	2019	2018
Provision pour cas en suspens au 01.01.	330'000.00	160'000.00
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	10'000.00	0.00
Dissolution / Constitution de la provision pour cas en suspens	-30'000.00	170'000.00
Provision pour cas en suspens au 31.12.	310'000.00	330'000.00

La provision pour cas en suspens comprend toujours deux des trois incapacités de gain déjà valorisées au 31 décembre 2018, alors que le dernier cas valorisé au 31 décembre 2018 est désormais une invalidité définitive comptabilisée dans les rentiers à fin 2019. Ce cas est néanmoins en sur-assurance totale pour la rente d'invalidité, donc seule la libération des primes, dont le montant est relativement faible, est valorisée.

Fonds de secours

Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas CHF 110'000. Le Conseil de fondation peut décider d'attribuer un montant au fonds de secours uniquement dans la mesure où il s'agit de fonds libres (toutes les provisions réglementaires ainsi que la réserve de fluctuations de valeurs doivent être entièrement constituées) et que l'attribution en question ne porte pas le fonds de secours à un montant supérieur à CHF 100'000.

	2019	2018
Fonds de secours au 01.01.	110'000.00	110'000.00
Attribution au fonds de secours	0.00	0.00
Prestations versées par le fonds de secours	0.00	0.00
Intérêts 0.0%	0.00	0.00
Fonds de secours au 31.12.	110'000.00	110'000.00

V.6. Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2019	31.12.2018
Total du bilan	123'324'985.43	105'190'993.03
Dettes et comptes de régularisation passif	-927'468.13	-382'833.29
Fortune de prévoyance	122'397'517.30	104'808'159.74
Capital de prévoyance et provisions techniques	105'126'734.50	96'377'251.30
Taux de couverture selon l'article 44 OPP2	116.43%	108.75%

Le taux de couverture cible de la Fondation (incluant la réserve de fluctuation de valeurs cible) s'élève à 119.30%, donc sa réserve de fluctuation de valeurs n'est pas entièrement constituée et la Fondation ne présente pas de fonds libres.

Relevons que le coût total de la baisse du taux technique de 2.00% à 1.75% au 31 décembre 2019 s'est élevé à 1'891'936.16, ce qui représente une diminution du taux de couverture de 2.13%. Malgré cette baisse, le taux de couverture s'est amélioré à 116.43 % grâce à l'excellente performance des placements réalisée en 2019.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques des rentiers, y compris les rentiers réassurés par la Bâloise et les capitaux épargne des invalides, s'élève à 23.5% du total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (actifs et rentiers) au 31 décembre 2019, contre 23.1% au 31 décembre 2018.

V.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La Fondation est devenue semi-autonome dès le 1^{er} janvier 2009. La dernière expertise technique a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2018. Les conclusions de l'expert sont en partie reprises ci-après :

« **Le bilan actuariel de la Fondation est équilibré.** Au 31.12.2018, il présente selon l'art. 44 OPP2, un excédent de couverture de CHF 8'430'909, soit un **degré de couverture de 108.70%**. Ce niveau peut être considéré comme bon en comparaison du marché : situation moyenne selon la CHS-PP, 105.5%, selon le moniteur Swisscanto 2018 : 107.7%.

La Réserve de fluctuation de valeurs est constituée à hauteur de 45.3% de son objectif (degré de couverture cible à 119%). La Fondation ne possède pas de fonds libres et sa **capacité de risque est restreinte**.

Le rendement nécessaire devrait être atteint par la stratégie de placement.

La **capacité d'assainissement** de la Fondation peut être considérée comme **bonne**. La non-rémunération de l'épargne serait une mesure d'assainissement efficace, le prélèvement de cotisations d'assainissement aussi.

Hors éléments conjoncturels, il n'y a pas de déficit structurel et le financement courant de la Fondation a été assuré.

Nous ne formulons aucune recommandation à ce jour.

*Les **solidarités** au niveau du financement et au niveau du taux de conversion sont importantes. Bien qu'elles soient délibérées, elles méritent que le Conseil se prononce régulièrement sur le maintien de leur niveau.*

*La question de la **baisse du taux de conversion** se pose avec une intensité croissante. Ces prochaines années, en particulier dès 2024, les coûts des mises en retraite devraient beaucoup augmenter.*

Nous confirmons que :

- *Les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.*
- *La Fondation offre la garantie quelle est en mesure de respecter ses obligations au 31.12.2018.*
- *Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.*
- *Au 31.12.2018, le taux technique de 2.00% est en accord avec les rendements attendus de la stratégie de placement et permet d'assurer à la Fondation des marges de sécurité suffisantes. Il correspond au taux de référence selon la DTA4 de la CSEP.*
- *Les tables de mortalité sont adéquates. »*

Une expertise technique sera établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021, conformément aux directives de l'autorité de surveillance.

VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1. Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Les fonds sont déposés auprès de la Banque Pictet & Cie SA à Genève, banque / négociant en valeurs mobilières, depuis le 1^{er} janvier 2009. Un mandat de gestion a été confié à Pictet Asset Management SA à Genève, négociant en valeurs mobilières, et à Pensofinance SA à Lausanne, gestionnaires autorisés de placements collectifs, ainsi que, dès 2016, à la Banque Bonhôte & Cie SA à Neuchâtel, négociant en valeurs mobilières, pour 1/3 des fonds chacun. Ces trois établissements bénéficient d'une autorisation de la FINMA. Au 30 septembre 2018 et suite à la décision du Conseil de fondation de mettre fin au mandat de gestion de la Banque Bonhôte & Cie SA, les fonds confiés précédemment à celle-ci ont été transférés à Pensofinance SA. Depuis, les fonds sont confiés en gestion pour 1/3 à Pictet Asset Management SA et pour 2/3 à Pensofinance SA.

Les principes en matière d'administration de fortune, les compétences du Conseil de fondation, les placements autorisés et le système de contrôle ainsi que les mesures organisationnelles prises pour l'application des articles 48f à 48l OPP2 dans le cadre de la loyauté dans la gestion de fortune sont consignés dans le règlement de placement établi à cet effet (voir point I.3 ci-avant).

L'exercice du droit de vote d'actionnaire est également décrit dans ce règlement. A cet effet, la Fondation a commenté, le 12 novembre 2019, sur son site internet, la manière dont elle a rempli son obligation de voter en 2019 (le 27 août 2018 pour 2018).

VI.2. Utilisation des extensions de placement

La Fondation n'a pas fait usage des extensions de placement lors de l'exercice sous revue.

VI.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini dans le règlement de placement.

Suite à la présentation de l'étude ALM courant 2018, l'objectif a été revu. Il est désormais fixé à 19.3% des capitaux de prévoyance et provisions techniques depuis le 31 décembre 2018.

La réserve de fluctuation de valeurs ainsi que son objectif ont évolué comme suit :

	2019	2018
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	8'430'908.44	15'039'952.96
Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	8'839'874.36	-6'609'044.52
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	17'270'782.80	8'430'908.44
Réserve de fluctuation de valeurs à constituer	3'018'217.20	10'170'091.56
Réserve de fluctuation de valeurs cible au 31.12.	20'289'000.00	18'601'000.00

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée à 85.1% de son objectif au 31 décembre 2019, contre 45.3% de son objectif au 31 décembre 2018.

VI.4. Présentation des placements par catégorie

La comptabilisation des placements a été effectuée sur la base des états financiers définitifs remis par l'unique dépositaire, la Banque Pictet & Cie SA.

	31.12.2019	Répartition effective en %	Allocation stratégique en %	Marges tactiques	Limites OPP2
Liquidités / placements sur le marché monétaire	7'020'095.06	5.7%	4.3%	0%-50%	
Caisse, compte de chèque postal et E-Deposito	1'354'211.06	1.1%			
Liquidités en CHF	984'629.02	0.8%			
Liquidités en MET	247'188.01	0.2%			
Marchés monétaires en CHF	4'404'357.24	3.6%			
Marchés monétaires en MET	29'709.73	0.0%			
Opérations à terme	13'680.43	0.0%			
Obligations et assimilés	39'833'826.39	32.3%			
Obligations en CHF	28'569'097.89	23.2%	16.3%	0%-30%	
Obligations suisses	14'460'676.40	11.7%			
Obligations étrangères CHF	14'091'833.66	11.4%			
Intérêts courus sur obligations suisses	12'146.94	0.0%			
Intérêts courus sur obligations étrangères CHF	4'440.89	0.0%			
Obligations en MET	11'264'728.50	9.1%	10.4%	0%-45%	
Obligations étrangères MET	11'232'729.66	9.1%			
Intérêts courus sur obligations étrangères MET	31'998.84	0.0%			
Actions et assimilés	45'808'630.44	37.1%		0%-40%	50.0%
Actions suisses	24'376'338.35	19.8%	20.3%	5%-30%	
Actions étrangères	21'432'292.09	17.4%	18.3%	5%-31%	
Actions étrangères en CHF	4'138'484.01	3.4%			
Actions étrangères en MET	17'293'808.08	14.0%			
Immobilier	18'021'271.41	14.6%			30.0%
Immobilier Suisse	17'409'740.40	14.1%	16.7%	3%-20%	
Immobilier étranger en MET	611'531.01	0.5%	3.3%	0%-5%	
Placements alternatifs	6'558'220.74	5.3%	10.4%	0%-20%	15.0%
Hedge Funds en CHF	6'558'220.74	5.3%			
Autres créances	3'684'100.61	3.0%			
Comptes de régularisation actif	180'902.35	0.1%			
Actifs provenant de contrats d'assurance	2'204'258.00	1.8%			
Fortune globale (total du bilan)	123'324'985.43	100.0%			
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	29'460'645.76	23.9%		0%-40%	30.0%

Limite par débiteur (article 54 OPP2)

Les limites par débiteurs ont été vérifiées. Une position dépasse cette limite : un hedge fund ALPHANATICS FUND B CHF du compte n° 1023400.001 représentant 5.32%. Cette position représente un fond de placement diversifiés dont chaque débiteur ne dépasse pas 10 %.

Le règlement de placement de la Fondation autorisant l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour autant que les dispositions y relatives de l'art. 56a de l'OPP2 soient respectées, la Fondation a eu recours à ce type de placement en 2019, comme en 2018. L'utilisation de « securities lending » n'est, par contre, pas autorisée selon l'annexe 1 du règlement de placement de la Fondation.

La performance réalisée par Pictet Asset Management SA sur son portefeuille durant l'exercice 2019 s'élève 12.87% (-5.87% en 2018). Pensofinance SA a dégagé une performance durant l'année 2019 de 11.65% (-4.08% en 2018). La performance de la Banque Bonhôte & Cie SA en 2018 n'est pas indiquée étant donné que son mandat a été résilié courant 2018. La performance globale sur les deux portefeuilles se monte à 12.07% (sur les trois portefeuilles -5.67% en 2018).

VI.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Devises à terme	Achat	Vente	Résultat au 31.12.2019
	Devises	Devises	
Achat CHF / Vente USD / Échéance 13.03.2020	755'790	770'000	13'680

VI.6. Explications du résultat net des placements

	2019	2018
Résultat sur liquidités	9'724.65	41'583.21
Intérêts sur liquidités	-582.84	-5'486.43
Bénéfices de change sur liquidités	25'484.89	64'738.16
Pertes de change sur liquidités	-15'177.40	-17'668.52
Résultat sur opérations à terme	7'902.00	-56'920.00
Bénéfices de change sur opérations à terme	9'969.93	83'627.78
Plus-values de change sur opérations à terme	9'981.22	3'699.21
Pertes de change sur opérations à terme	-12'049.15	-152'781.82
Moins-values de change sur opérations à terme	0.00	8'534.83
Résultat sur marchés monétaires CHF	-62'778.31	-50'853.16
Intérêts sur marchés monétaires CHF	21'575.15	52'088.60
Frais sur placements collectifs marchés monétaires CHF	8'546.60	5'456.00
Pertes sur marchés monétaires CHF	-49'390.70	-21'214.45
Moins-values sur marchés monétaires CHF	-43'509.36	-87'183.31

	2019	2018
Résultat sur marchés monétaires MET	48'886.70	51'522.77
Intérêts sur marchés monétaires MET	124.71	27'954.73
Bénéfices sur marchés monétaires MET	30'991.34	3'460.32
Bénéfices de change sur marchés monétaires MET	30'697.49	31'588.56
Plus-values sur marchés monétaires MET	24.94	5'982.83
Plus-values de change sur marchés monétaires MET	247.57	9'654.36
Frais sur placements collectifs marchés monétaires MET	2'070.29	2'611.00
Pertes sur marchés monétaires MET	0.00	-3'465.61
Pertes de change sur marchés monétaires MET	-14'948.39	-21'733.05
Moins-values sur marchés monétaires MET	-27.28	-531.10
Moins-values de change sur marchés monétaires MET	-293.97	-3'999.27
Résultat sur obligations suisses	294'068.49	-88'974.67
Revenus directs sur obligations suisses	137'406.35	139'418.06
Bénéfices sur ventes d'obligations suisses	0.00	225.00
Plus-values sur obligations suisses	163'477.62	2'368.00
Frais sur placements collectifs obligations suisses	25'870.92	15'902.00
Pertes sur ventes d'obligations suisses	-1'766.40	-188'415.53
Moins-values sur obligations suisses	-30'920.00	-58'472.20
Résultat sur obligations étrangères CHF	621'448.61	-175'953.39
Revenus directs sur obligations étrangères CHF	113'808.61	174'595.91
Bénéfices sur ventes d'obligations étrangères CHF	61.50	67'807.00
Plus-values sur obligations étrangères CHF	411'394.11	15'818.88
Frais sur placements collectifs obligations étrangères CHF	117'438.99	92'997.00
Pertes sur ventes d'obligations étrangères CHF	-15'129.60	-281'791.58
Moins-values sur obligations étrangères CHF	-6'125.00	-245'380.60
Résultat sur obligations étrangères MET	610'105.30	-423'468.60
Revenus directs sur obligations étrangères MET	179'356.61	158'038.35
Bénéfices sur ventes d'obligations étrangères MET	99'855.07	6'185.52
Bénéfices de change sur ventes d'obligations étrangères MET	8'816.60	8'107.52
Plus-values sur obligations étrangères MET	583'741.43	0.00
Plus-values de change sur obligations étrangères MET	0.00	55'871.02
Frais sur placements collectifs obligations étrangères MET	26'536.57	33'724.00
Pertes sur ventes d'obligations étrangères MET	-14'435.49	-163'031.50
Pertes de change sur ventes d'obligations étrangères MET	-49'329.44	-88'831.74
Moins-values sur obligations étrangères MET	-988.80	-345'617.75
Moins-values de change sur obligations étrangères MET	-223'447.25	-87'914.02

	2019	2018
Résultat sur actions suisses	5'243'952.01	-2'284'738.51
Dividendes sur actions suisses	536'600.83	451'117.82
Bénéfices sur ventes d'actions suisses	97'994.53	107'472.50
Plus-values sur actions suisses	4'617'532.46	52'738.75
Frais sur placements collectifs actions suisses	37'555.29	32'743.00
Pertes sur ventes d'actions suisses	0.00	-881'742.96
Moins-values sur actions suisses	-45'731.10	-2'047'067.62
Résultat sur actions étrangères en CHF	1'031'881.23	-143'720.50
Dividendes sur actions étrangères	69'769.48	45'956.18
Bénéfices sur ventes d'actions étrangères	279'877.54	161'379.50
Plus-values sur actions étrangères	613'991.94	0.00
Frais sur placements collectifs actions étrangères	68'242.27	111'438.00
Pertes sur ventes d'actions étrangères	0.00	-3'447.97
Moins-values sur actions étrangères	0.00	-459'046.21
Résultat sur actions étrangères MET	2'472'707.94	-1'302'509.40
Dividendes sur actions étrangères	227'339.53	161'672.82
Bénéfices sur ventes d'actions étrangères	28'846.38	111'056.04
Bénéfices de change sur ventes d'actions étrangères	5'680.77	144'010.29
Plus-values sur actions étrangères	2'481'508.04	0.00
Plus-values de change sur actions étrangères	0.00	47'009.42
Frais sur placements collectifs actions étrangères	52'916.57	70'540.00
Pertes sur ventes d'actions étrangères	-561.22	-635'376.45
Pertes de change sur ventes d'actions étrangères	-2'526.48	-7'519.15
Moins-values sur actions étrangères	0.00	-1'143'939.02
Moins-values de change sur actions étrangères	-320'495.65	-49'963.35
Résultat sur fonds immobiliers suisses	2'506'088.13	-154'835.85
Revenus directs sur fonds immobiliers suisses	385'685.32	349'826.35
Bénéfices sur ventes de fonds immobiliers suisses	32'414.55	0.00
Plus-values sur fonds immobiliers suisses	1'965'035.52	46'968.75
Frais sur placements collectifs fonds immobiliers suisses	130'148.24	111'525.00
Pertes sur ventes de fonds immobiliers suisses	0.00	-137'334.11
Moins-values sur fonds immobiliers suisses	-7'195.50	-525'821.84
Résultat sur fonds immobiliers étrangers MET	-5'970.60	0.00
Revenus directs sur fonds immobiliers étrangers	30'120.19	0.00
Moins-values sur fonds immobiliers étrangers	-14'345.26	0.00
Moins-values de change sur fonds immobiliers étrangers	-21'745.53	0.00

	2019	2018
Résultat sur placements alternatifs CHF	205'483.52	-195'529.25
Bénéfices sur ventes de placements alternatifs CHF	1'133.18	0.00
Plus-values sur placements alternatifs CHF	135'299.04	0.00
Frais sur placements collectifs placements alternatifs CHF	69'891.95	122'676.00
Pertes sur ventes de placements alternatifs CHF	0.00	-3'004.47
Moins-values sur placements alternatifs CHF	-840.65	-315'200.78
Autres revenus	2'569.16	7'755.35
Résultat brut des placements	12'986'068.83	-4'776'642.00
	2019	2018
Frais d'administration et de gestion de la fortune	-791'379.26	-949'837.46
Intérêts moratoires sur prestations	-25.10	-47.45
Résultat net des placements	12'194'664.47	-5'726'526.91

VI.7. Explications des frais de gestion de la fortune

Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pictet Asset Management SA

	2019	2018
Honoraires d'administration et de gestion - Pictet	75'925.07	71'931.05
Droits de garde - Pictet	9'868.71	9'528.64
Frais sur placements collectifs (TER) - Pictet	179'343.57	221'509.00
Courtages - Pictet	4'800.00	9'550.00
Timbre fédéral - Pictet	9'519.51	14'895.44
Frais divers - Pictet	5'111.29	5'816.33
Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pictet	284'568.15	333'230.46

Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pensofinance SA

	2019	2018
Honoraires d'administration et de gestion - Pensofinance	59'613.60	41'467.90
Frais bancaires - Pensofinance	0.00	1'904.90
Droits de garde - Pensofinance	37'348.50	20'839.94
Frais sur placements collectifs (TER) - Pensofinance	359'874.12	191'738.00
Courtages - Pensofinance	13'466.64	3'365.85
Taxes de bourse - Pensofinance	276.10	210.55
Taxes étrangères - Pensofinance	1'945.64	0.00
Timbre fédéral - Pensofinance	18'005.66	4'653.23
Frais divers - Pensofinance	150.00	0.00
Impôts non récupérables - Pensofinance	4'518.03	0.00
Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pensofinance	495'198.29	264'180.37

Honoraires et frais de gestion de la fortune de la Banque Bonhôte & Cie SA

	2019	2018
Honoraires d'administration et de gestion - Bonhôte	0.00	98'863.25
Droits de garde - Bonhôte	0.00	14'128.86
Frais sur placements collectifs (TER) - Bonhôte	0.00	186'365.00
Courtages - Bonhôte	0.00	16'208.09
Taxes de bourse - Bonhôte	0.00	426.54
Timbre fédéral - Bonhôte	0.00	10'976.27
Frais divers - Bonhôte	0.00	11'972.76
Honoraires et frais de gestion de la fortune - Bonhôte	0.00	338'940.77

Indicateurs de frais des placements collectifs (TER) comptabilisés dans le compte d'exploitation

	2019	2018
Frais sur placements collectifs (TER) - Pictet	179'343.57	221'509.00
Frais sur placements collectifs (TER) - Pensofinance	359'874.12	191'738.00
Frais sur placements collectifs (TER) - Bonhôte	0.00	186'365.00
Total des frais sur placements collectifs (TER)	539'217.69	599'612.00

Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)

	31.12.2019	31.12.2018
Placements transparents en matière de frais	117'207'137.80	101'046'686.37
Placements non transparents en matière de frais	0.00	0.00
Total des placements	117'207'137.80	101'046'686.37
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	100.00%

Le TER (Total Expense Ratio) a donc pu être déterminé pour l'ensemble des placements collectifs tant au 31 décembre 2018 qu'au 31 décembre 2019.

Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais

	31.12.2019	31.12.2018
Frais d'administration et de gestion de la fortune	791'379.26	949'837.46
Placements transparents en matière de frais	117'207'137.80	101'046'686.37
Taux de frais d'administration et de gestion de la fortune	0.68%	0.94%

Le taux de frais d'administration et de gestion de la fortune de la Fondation a diminué entre 2018 et 2019.

Selon l'enquête de Swisscanto sur les caisses de pension suisses 2019, la valeur moyenne calculée des frais est de 0.51% en 2019 contre 0.48% en 2018, la majorité des caisses se situant dans une plage qui va de 0.10% à 0.90%. Le taux de frais d'administration et de gestion de la fortune de la

Fondation est en sensible baisse mais se situe encore au-dessus de la moyenne, par contre il présente une tendance inverse à celle-ci.

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1. Cotisations à recevoir des employeurs

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes courants des employeurs	3'567'142.21	2'361'727.96
Cotisations reçues d'avance des employeurs	18'542.28	18'763.93
Ajustement sur cotisations à recevoir des employeurs	-166'000.00	-180'000.00
Cotisations à recevoir des employeurs	3'419'684.49	2'200'491.89

Les cotisations à recevoir des employeurs sont essentiellement constituées des cotisations des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres non réglées au 31 décembre 2019 suite à une facturation exceptionnelle par semestre lors de l'exercice 2019 (facturation trimestrielle les années précédentes). Le versement de ces montants s'effectue durant les premières semaines de l'année suivante. Le solde des cotisations à recevoir des employeurs au 31 décembre 2019 en tenant compte des paiements reçus jusqu'au 31 mars 2020 s'élève à CHF 166'615.18.

VII.2. Actifs transitoires

	31.12.2019	31.12.2018
Rentes payées d'avance	76'255.90	68'464.30
Prestations payées en trop (à rembourser)	6'275.20	0.00
Prestations d'assurance à recevoir	97'540.00	18'161.30
Assurance RC payée d'avance	831.25	787.50
Actifs transitoires	180'902.35	87'413.10

VII.3. Prestations en suspens

	31.12.2019	31.12.2018
Prestations de sortie en suspens	97'828.40	32'565.25
Prestations de vieillesse en suspens	76'698.65	21'065.55
Prestations de décès en suspens	283'288.80	3'558.85
Prestations en suspens	457'815.85	57'189.65

VII.4. Passifs transitoires

	31.12.2019	31.12.2018
Impôts à la source à payer	979.05	0.00
Honoraires d'administration et de gestion - Pensofinance	15'562.50	13'718.80
Frais d'établissement de la comptabilité titres	8'540.00	9'930.00
Frais d'établissement du rapport de transparence des frais	3'240.00	3'240.00
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	254'057.40	183'716.30
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	80'279.60	48'099.90
Frais de logiciel de gestion	48'465.00	0.00
Charges sociales à payer	9'890.80	6'038.90
Remboursement cadeaux de départ	578.80	0.00
Frais de téléphone	31.50	32.50
Remboursement employeurs achat licence Excel	80.00	0.00
Frais EPL payé en trop à rembourser	0.00	100.00
Cotisations payées en trop (à rembourser)	258.75	0.00
Honoraires d'organe de révision	12'600.00	12'385.50
Honoraires d'expert agréé LPP	2'160.00	14'000.00
Emoluments des autorités de surveillance	5'736.80	5'288.00
Prestations d'assurance à rembourser	1'825.70	0.00
Prestations d'assurance reçues d'avance	6'824.10	3'703.60
Passifs transitoires	451'110.00	300'253.50

VII.5. Produits extraordinaires

	2019	2018
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	0.10	0.26
Correction prestations de libre passage reçues de l'ex.	0.00	0.77
Produits extraordinaires	0.10	1.03

VII.6. Produits d'exercices antérieurs

	2019	2018
Correction de cotisations des employeurs d'ex. ant.	0.69	0.12
Correction honoraires comptabilité titres d'ex. ant.	0.06	0.00
Correction décompte du fonds de garantie d'ex. ant.	0.02	0.00
Produits d'exercices antérieurs	0.77	0.12

VII.7. Charges extraordinaires

	2019	2018
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	0.70	1.17
Correction prestations de libre passage reçues de l'ex.	0.45	0.64
Charges extraordinaires	1.15	1.81

VII.8. Charges d'exercices antérieurs

	2019	2018
Correction de cotisations des employeurs d'ex. ant.	0.93	0.93
Correction de décomptes au fonds de garantie d'ex. ant.	0.00	0.01
Correction des impôts à la source d'exercices antérieurs	0.00	0.08
Charges d'exercices antérieurs	0.93	1.02

VII.9. Honoraires et frais de l'administration générale

	2019	2018
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	364'925.40	393'722.10
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	171'517.70	222'325.10
Frais de logiciel de gestion	48'465.00	48'465.00
Frais informatiques	203.30	1'277.35
Frais d'administration divers	2'805.21	19'944.76
Assurance RC	1'907.50	1'890.00
Honoraires et frais de l'administration générale	589'824.11	687'624.31

Selon une autre ventilation demandée par le Conseil de fondation, la part du total des heures facturées par GiTeC Prévoyance SA pour la Direction de la Fondation représente en 2019 quelque 27% (idem en 2018). Le solde, soit 73% en chiffre rond, représente les activités de gestion administrative et comptable (idem en 2018).

VII.10. Frais de séances CF et Bureau

	2019	2018
Frais de séances	52'254.55	35'347.95
Charges sociales	7'912.65	4'831.10
Frais de formation CF et Bureau	3'651.55	3'120.25
Frais de repas	1'215.00	1'315.00
Frais de séances CF et Bureau	65'033.75	44'614.30

VII.11. Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP

	2019	2018
Honoraires d'organe de révision	13'138.50	14'505.00
Honoraires d'expert agréé LPP	5'693.55	15'803.35
Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP	18'832.05	30'308.35

VII.12. Emoluments des autorités de surveillance

	2019	2018
Emoluments autorité de surveillance	9'090.00	7'170.00
Emoluments haute surveillance	3'554.55	3'359.85
Emoluments des autorités de surveillance	12'644.55	10'529.85

VII.13. Participations diverses

	2019	2018
Participations ACTARES	150.00	150.00
Participations ETHOS	5'385.00	3'904.15
Cotisations membre ASIP	3'700.00	3'700.00
Participations diverses	9'235.00	7'754.15

VII.14. Frais d'administration par assuré

	2019	2018
Frais d'administration (total)	695'569.46	780'830.96
Nombre d'assurés	3'905	3'666
Nombre d'assurés y compris dormants	7'327	6'760
Frais d'administration par assuré	178.12	212.99
Frais d'administration par assuré (y compris dormants)	94.90	115.50

Les frais d'administration par assuré de la Fondation sont inférieurs à la moyenne des caisses de pension de droit privé, qui est de CHF 313, selon l'enquête de Swisscanto sur les caisses de pension suisses 2019. L'enquête relève aussi de nettes différences sur ces frais en fonction de la taille de la caisse.

VIII. Demandes de l'autorité de surveillance

La Fondation a répondu à toutes les demandes de l'autorité de surveillance. A ce jour, il n'y a plus de demandes en suspens de la part de l'autorité de surveillance.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Néant.

X. Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.